

AUGUSTE BOUGON (PARTIE 2)

JURÉ AU PROCÈS ESTERHAZY

MILITAIRE RESPECTÉ, LE COLONEL BOUGON SE TROUVAIT À LA TÊTE DU 1^{ER} CUIRASSIERS À PARIS LORSQU'IL FUT DÉSIGNÉ COMME JURÉ DANS UN CONSEIL DE GUERRE QUI EUT UN RETENTISSEMENT INTERNATIONAL.

Visite du Tsar Nicolas II à Paris le 7 octobre 1896, escorté par le 1^{er} Cuirassiers du colonel Bougon

UNE CARRIÈRE DANS LES ARMES

Au lendemain de la guerre de 1870, le lieutenant Bougon fut affecté au 5^e Régiment de Chasseurs. Son parcours militaire se déroula de manière assez classique pour un saint-cyrien. En 1873, il entra à l'école de tir à Vincennes pour en sortir avec une mention très bien. De 1873 à 1874, il fut élève à l'Ecole de cavalerie de Saumur, qu'il quitta avec le n°4. Nommé capitaine instructeur au 5^e Chasseurs le 1^{er} mai 1875, il entra comme élève à l'Ecole supérieure de guerre en 1876 et en sortit l'année suivante breveté d'Etat-major. Toujours au 5^e Chasseurs, il fut nommé capitaine commandant en 1879 à Valence puis fut muté à Limoges comme capitaine à l'Etat-major de la 23^e division d'Infanterie en 1880-1881. L'année suivante, il rejoignit la 5^e brigade de renfort en Tunisie en tant que capitaine d'Etat-major. De cette campagne de pacification, le général Sabattier écrivit que le capitaine Bougon « a accompli cette délicate mission avec un zèle, une aptitude et un entrain auxquels je suis heureux de rendre hommage. Il a pu suffire seul, ou avec l'aide d'officiers remplis de bonne volonté, mais inexpérimentés, à cette lourde tâche, bien qu'il ait, comme presque nous tous, dû payer son tribut à la maladie régnante dans le pays (la dysenterie) ». De retour en métropole en 1882, il fut affecté au service d'Etat-major de la 31^e division d'Infanterie à Montpellier avant de rejoindre en 1884 le 22^e Dragons à Provins comme capitaine commandant. L'année suivante, il fut nommé capitaine sous-directeur des Etudes et professeur-adjoint d'Art militaire à Saumur. En 1886, il fut promu major au 8^e Cuirassiers à Maubeuge puis à Senlis et accéda en 1888 au grade de chef d'escadron attaché à l'Etat-major du 2^e corps d'armée à Rouen puis de la 2^e division de cavalerie à Lunéville en 1890. C'est là qu'il fut élevé, le 11 juillet 1891, au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur. L'année suivante, il fut nommé Lieutenant-colonel au 18^e Chasseurs à Epinal puis au 9^e Dragons à Lunéville. Durant cette période, il assista à deux grandes manœuvres d'armée comme attaché d'Etat-major et fit deux grands voyages, en 1893 et 1895, au Proche-Orient et en Europe centrale. Le 12 juillet 1896, Auguste Bougon fut nommé colonel du 1^{er} Cuirassiers à Paris. Cette affectation dans la capitale est une promotion remarquable pour cet homme de 46 ans. Le 7 octobre, à la tête de son régiment, il escorta le Tsar Nicolas II dans son par-

cours officiel dans la capitale, ce qui lui valut d'être décoré de l'ordre de Sainte-Anne.



Le colonel Bougon commandant le 1^{er} Cuirassier

L'AFFAIRE DREYFUS - ESTERHAZY

À la fin de l'année 1894, une affaire d'espionnage secoua le monde militaire après la découverte d'une lettre (le « bordereau ») adressée à l'attaché militaire allemand en poste à l'ambassade d'Allemagne. Le capitaine Dreyfus, polytechnicien d'origine alsacienne et de confession juive, fut accusé d'en être l'auteur. Après un procès à huis-clos devant le Conseil de guerre, il fut condamné au bagne à perpétuité le 22 décembre 1894. Après avoir subi la cérémonie de dégradation le 5 janvier 1895, Alfred Dreyfus fut transféré vers la Guyane, à l'Île du Diable, le 14 avril suivant. Convaincu de l'innocence de son frère, Mathieu Dreyfus tenta de convaincre des journalistes et des politiques. En parallèle, le colonel Picquart, nouveau chef du contre-espionnage, recueillit les preuves de la culpabilité du commandant Esterhazy. Le colonel Picquart fut muté en Afrique du Nord par l'Etat-major refusant de revenir sur son jugement. Le 15 novembre 1897, Mathieu Dreyfus porta plainte auprès du ministère de la Guerre contre Walsin Esterhazy, lequel demanda à être jugé. Un conseil de guerre fut alors constitué par le général Saussier, gouverneur de Paris. Parmi les juges, le colonel Auguste Bougon. Le 10 janvier 1898, Esterhazy comparut devant ses juges militaires, à huis clos, pour trahison. Le Conseil de guerre prononça son acquittement à l'unanimité dès le lendemain.



Les membres du Conseil de guerre présentés par L'illustration du 15 janvier 1898

trois jours plus tard, le journal LAURIE publia la lettre ouverte d'Emile Zola au président de la République Félix Faure : J'accuse... ! Dans cet article proclamant « La vérité est en marche et rien ne l'arrêtera », Zola mit en cause notamment les juges militaires : « J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable ».

L'affaire prit une tournure nationale, opposant dreyfusards à antidreyfusards sur fond de querelle nationaliste et antisémite propagée par une presse partisane. La société française se déchira. Le conseil de guerre se réunit en assemblée générale et réclama un procès pour outrage. Sa demande fut ajournée. Par conviction et devoir, le colonel Bougon était passé dans le camp antidreyfusard.

Jean-Yves Bonnard

Président de la Société historique, archéologique et scientifique de Noyon

www.societe-historique-noyon.fr